

Compte-rendu du Comité Exécutif de la FERPA en présentiel 3-4/XI/ 2022

Ont participé : Lajos MAYER, Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO, Secrétaire Général de la FERPA ; ÖGB, Autriche ; CSC/ACV et FGTV/ABVV, Belgique ; PA.SY.DY et PESYS-SEK, Chypre ; UJP-UGT, FEPEJ-CC.OO et USO, Espagne ; UCR-FO, UCR-CFDT, UCR-CGT, UNIR-CFE CGC, UNSA, France ; Union des Pensionnés Grecs, Grèce ; MASZSZ et SZEF, Hongrie ; SPI-CGIL, FNP-CISL et UILP-UIL, Italie ; OGB-L, Luxembourg ; GWU, Malte ; FNV, Pays-Bas ; Interreformados CGTP-IN, Portugal ; NEZAVISNOST et APTUS, Serbie ; SUS, Slovénie ; UNIA, Suisse

Assistaient également à la réunion : Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial et Jessica MONTIEL, Project Coordinator et PA. du S.G.

Le **Président de la FERPA, Lajos MAYER** ouvre les travaux du Comité Exécutif en souhaitant la bienvenue aux membres, puis il procède à l'**adoption de l'ordre du jour** de la réunion et du **compte-rendu de la dernière réunion**, les deux documents sont adoptés à l'unanimité. Puis il soumet à la ratification du Comité, **la nomination de Silvana CAPUCCIO**, au Comité de Direction, du SPI-CGIL, en remplacement d'Ivan PEDRETTI, démissionnaire. Il souligne que Silvana a une longue expérience internationale. La nomination est ratifiée à l'unanimité. Ensuite, il donne la parole au **Secrétaire général, Agostino SICILIANO**, pour ses **Communications**.

Le Secrétaire Général souligne tout d'abord qu'il convient de reconnaître le travail qui a été fait partout par la FERPA et ses organisations, depuis la dernière réunion du Comité en présentiel et qui remonte au mois de décembre 2019. Mais, il faut constater que le COVID est toujours là. Malgré tout, la FERPA a continué à travailler. Il rappelle que durant son mandat, il y a eu la pandémie, la guerre en Ukraine, la menace nucléaire, etc... Ce qui nous inquiète, c'est la souffrance du peuple ukrainien. La situation s'est dégradée avec la guerre, avec des conséquences néfastes pour la population ukrainienne, car les armées russes s'attaquent aux civils et aux centrales du pays avec des conséquences sur leur fonctionnement et la vie de la population. L'on ne peut pas accepter cette escalade et il faut respecter les citoyen.ne.s ukrainien.ne.s. Il faut tout faire pour encourager les négociations. L'occupation de l'Ukraine par la Russie et les sanctions ont entraîné des conséquences néfastes, comme, par exemple, le blocage des importations de céréales et de la chaîne d'approvisionnement en matières premières et la crise énergétique et la pandémie ont entraîné une hausse des prix des aliments et de l'inflation. Il ne faut pas oublier qu'il y a, en particulier, des personnes âgées. Il est important que la CES se batte pour des hausses de salaires, mais il faut parler aussi des personnes retraitées qui risquent de devenir de plus en plus vulnérables. Il faut investir aussi, là où il y a des problèmes : la santé, les pensions... Il évoque ensuite la grève générale qui a lieu le 9 novembre prochain, en indiquant qu'il fallait respecter les confédérations belges en grève. Il explique alors que pendant du Comité Exécutif de la CES de la semaine dernière, à 13h, le Secrétariat FERPA a reçu du chef d'Unité du Dialogue Social au sein de la Direction Générale Emploi un mail, faisant suite à celui qu'il avait envoyé, s'inquiétant de ne pas recevoir de nouvelles.

Il indiquait que la CES avait épuisé tous les fonds disponibles, concernant les activités de ses Comités permanents et, notamment, la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement des participant.e.s aux réunions, en sachant que nous sommes considérés comme un Comité permanent de la CES. Il fallait prendre une décision, celle de maintenir, ou non, la réunion du Comité Exécutif. Par respect pour l'ensemble des membres du Comité, et parce que nous ne voulons pas nous laisser intimider devant cette décision inacceptable de la Commission à quelques jours de la tenue du Comité, la décision a été prise, par le Secrétaire Général, de le maintenir. Il a été parallèlement demandé à la future nouvelle Secrétaire Générale de la CES, Esther LYNCH de prendre position : la CES a fait son maximum auprès de la Commission. En sachant, cependant, que les frais d'interprétation et de location de salles restent pris en charge par la Commission, car ils ne sont pas sur la même ligne budgétaire, le Secrétaire Général demande, s'il n'y a pas d'autres solutions, aux grandes organisations de prendre en charge leurs propres frais, la FERPA prenant alors en charge le frais des petites organisations. La CES a fait une action pendant un mois contre l'inflation et pour la hausse des salaires et a organisé une petite manifestation à Strasbourg le 5 novembre à laquelle des organisations de la FERPA ont participé. Mais, les organisations syndicales françaises, sollicitées, n'ont trouvé une personne retraitée en difficulté pour intervenir lors de ce rassemblement strasbourgeois, comme le demandait Esther, même si Hubert y était présent. Toutefois, indépendamment de cela, à aucun moment, dans les différentes interventions syndicales qui ont eu lieu lors de cet événement, y compris dans celle de la CES, n'ont été évoqués les problèmes auxquels les personnes retraitées étaient confrontées dans la période actuelle. Nous avons dénoncé le fait qu'on ignore une partie importante de la population européenne. Pour combattre toutes les conséquences néfastes de la guerre en Ukraine, il faut augmenter les salaires mais aussi les pensions de retraite. Nous sommes des ex-travailleurs.euses. Esther LYNCH a rencontré la FERPA et elle a dit que la Déclaration de la FERPA du 1^{er} octobre faisait partie du plan d'action de la CES. Elle a également indiqué qu'il fallait que nos confédérations soutiennent, appuient la CES. Le Secrétaire Général indique ensuite que les femmes sont toujours victimes des bas salaires, durant leur vie active, mais également au moment de la retraite, elles sont les pensions les plus basses. A la suite de l'envoi de notre Déclaration du 1^{er} octobre aux responsables des Institutions européennes, et au Secrétaire Général de l'ONU, il informe également le Comité que le Secrétariat de la FERPA a rencontré pour la seconde fois, le cabinet de M. MICHEL, le Président du Conseil européen, où il a été dit que ces sujets doivent être traités au Sommet Social Tripartite et que la Présidente de la Commission a fait savoir par courrier qu'elle était d'accord avec nos revendications. Dans une quinzaine de jours, la Confédération Syndicale Internationale (CSI) tiendra son Congrès mondial à Melbourne et l'actuel Secrétaire Général de la CES, candidat au poste de Secrétaire Général de cette organisation sera élu lors de ce Congrès. Il démissionnera donc de toutes ses responsabilités au sein de la CES. Il précise également que lui-même se rendra à Melbourne et que son organisation, l'UIL-UILP prendra en charge tous ses frais. Pour ce qui est du déménagement de la CES, le siège sera transféré tout près, au City 1, mais que la CES ne pourra s'y installer, au plus tôt, que d'ici juin. Mais comme les locaux actuels devront être libérés pour le 19 décembre, en attendant, la CES sera logée provisoirement dans l'immeuble qui se situe en face de notre bâtiment actuels, de l'autre côté du Boulevard. Mais, il semblerait que, pendant cette période transitoire, nous aurons beaucoup de difficultés à travailler. Or, tout comme la CES, nous avons-nous aussi un Congrès à préparer. Il rappelle également que lorsqu'il a été élu, sa priorité a été de réorganiser la FERPA. Toutefois, ces derniers mois il a participé aux

Congrès de la FNP, de l'UIL, en Italie et de l'UCR-FO, en France à Marseille. Il a également participé à l'anniversaire du syndicat slovène SUS et à une Table Ronde organisée à Zagreb par le syndicat SUH, et aussi nous confronter avec le Manifeste adopté à l'unanimité et qui est notre ligne de conduite.

A la suite de cette intervention, le **Président** ouvre le **débat**.

La plupart des interventions reviennent tout d'abord sur le contexte européen marqué par la guerre et ses conséquences sur les populations, en Ukraine, mais aussi en Europe et notamment sur les personnes âgées et les plus fragilisées : inflation, augmentation des denrées alimentaires, énergie, etc... Pour plusieurs le coût de l'énergie est le problème central pour les personnes retraitées qui restent à la maison et qui doivent donc se chauffer davantage. Plusieurs interventions portent également sur le Manifeste qui s'inscrit dans les intérêts des personnes âgées et qui doit rester notre instrument de référence et notre feuille de route indispensable pour les prochaines années. Plusieurs rappellent qu'ils en font la promotion. D'autres reviennent sur le paiement de nos réunions par la Commission : il s'agit d'une reconnaissance du rôle que joue la FERPA concernant les personnes retraitées et âgées. Par ailleurs, il convient certes d'agir sur les pensions, sur leur indexation, sur les basses pensions et le minimum de pensions, sur le refus du recul de l'âge de la retraite, tous ces points qui restent nos préoccupations majeures, mais il faut agir aussi sur tout ce qui a trait aux personnes âgées et les services autour des personnes âgées. Il faut mettre au centre des préoccupations les personnes âgées et leur spécificité et le rôle qu'elles jouent au sein de la société. Il faut leur donner une nouvelle valeur ainsi qu'à la solidarité entre les générations qui est d'une importance stratégique. Il est fait aussi remarquer que l'inflation n'a pas commencé avec la guerre en Ukraine. Elle a commencé avec la pandémie et a rebondi après. Les « superprofits » ne sont pas que pétroliers, les laboratoires ont également bien profité de la pandémie. Et plusieurs s'attendent à un futur qui sera complexe avec le Pacte de Stabilité et le retour à des politiques rigides qui donne la première place à l'économie au détriment de l'humain et du social. Nous n'avons pas réussi à imposer fiscalement les profits spéculatifs et d'une manière générale nous n'avons pas obtenu une réforme du système fiscal en général. Il faut donc continuer de travailler sur ce point. D'aucuns ne sont pas surpris de l'attitude de la Commission concernant le financement de nos réunions. Cependant, si on a de l'argent, on peut faire des choses. Nous avons donc besoin d'un soutien financier. Notre lutte doit être reconnue au sein de la CES. Or à Strasbourg, au sein des multiples prises de paroles, personne, y compris la CES, n'a cité les personnes âgées, même si plusieurs parlementaires ont insisté sur l'importance de se mobiliser dans un mouvement intergénérationnel. Mais, comme cela a été souligné plusieurs fois, notre reconnaissance au sein de la CES, et par voie de conséquence, l'obtention du droit de vote, passe tout d'abord par notre implication et notre reconnaissance au sein de nos propres confédérations syndicales. Enfin, certaines interventions insistent sur la nécessité qu'à la FERPA de communiquer de manière plus efficace, comme, par exemple en publiant tous les deux ou trois mois un bulletin d'information.

A la suite de ces interventions, le **Président** redonne la parole au **Secrétaire Général** pour sa **réponse**.

Il rappelle tout d'abord que notre site internet est un outil de communication important. Il faut faire tout ce qu'il faut pour souligner l'importance de nos problèmes, que ce soit au niveau des institutions européennes ou dans les Etats-membres, mais aussi au sein de nos organisations nationales. Plusieurs ne votent pas pour nous qui, pourtant, représentons plus de 10 millions de membres appartenant à 42 organisations. On ne nous reconnaît pas par rapport à ce que nous

représentons. Nous souhaitons participer au débat. Dick va participer à la prochaine réunion du Groupe de modifications des statuts de la CES, au nom de la FERPA. Il ne s'agit pas de quémander nos droits, mais d'expliquer nos problèmes. Nous voulons une Europe solidaire et un syndicat solidaire. Il nous faut nous fixer un objectif commun, accès sur le Manifeste.

Ont participé au débat, les organisations : Union des Pensionnés Grecs, FGTB/ABVV, UNIA, SUS ; CSC/ACV ; ÖGB ; UCR-FO ; SPI-CGIL ; USO ; UNIR-CFE CGC ; FNP-CISL ; UIL-UILP ; UCR-CFDT ; UCR-CGT ; OGBL

Le **Président** donne ensuite la parole à **Didier HOTTE**, de l'UCR-FO, pour présenter la **motion**.

Dans le petit **débat** qui suit, une petite discussion a lieu concernant une intervention qui demandait la suppression de la référence aux « sanctions » dans le texte. Finalement cette référence est maintenue. D'autres souhaitent élargir la discussion pour y inclure les crises, les transformations climatiques, les problèmes liés à l'alimentation.... Une organisation s'interroge aussi à la publicité qui sera donnée à cette motion. Finalement le texte suivant est adopté à l'unanimité, moins une abstention (UCR-CFDT) :

Le Comité exécutif de la FERPA, réuni à Bruxelles les 3 et 4 novembre 2022, constate la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et des autres dépenses et il constate que l'inflation progresse, dans tous les pays européens, beaucoup plus vite que les pensions et les salaires, frappant durement les retraités, les travailleurs et leurs familles. Les crises, le conflit en Ukraine, les sanctions, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la persistance des conséquences du Covid font grimper le coût de la vie, créant une augmentation de la pauvreté, notamment parmi la population âgée. Le Comité exécutif de la FERPA demande aux Institutions Européennes une plus grande attention sur les conséquences de cette situation grave sur les retraités déjà fragilisés par la pandémie. L'accès aux soins de santé et à l'énergie ne peut être garanti aux personnes âgées si aucune mesure n'est prise sur le montant des pensions et leur revalorisation immédiate égale au minimum à l'augmentation de l'inflation et du coût de la vie. La FERPA soutient pleinement l'action de mobilisation mise en place par la CES afin d'obtenir des mesures de soutien anti-crise aux familles des retraités et des travailleurs.

Le Secrétaire Général se félicite de ce résultat qui nous a permis de dépasser les difficultés linguistiques. Cette motion doit être diffusée au niveau national par les biais des organisations.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-CFDT ; FNP-CGIL ; FGTB/ABVV ; ÖGB ; UNIA

Ensuite le **Président** donne la parole au **Secrétaire Général** pour introduire le point traitant de la **préparation du Congrès**, qui se tiendra à Vienne du 4 au 6 avril 2023.

Le Secrétaire Général indique qu'il souhaite arriver au Congrès avec 90% du travail déjà produit. Les organisations ont jusqu'au 2 décembre pour proposer, unitairement, si possible et par pays, leurs amendements à l'Avant-Projet de Résolution proposé. Cet avant Projet sera revu lors du Comité Exécutif des 14 et 15 février. Si l'on rencontre des difficultés, celles-ci seront tranchées au Congrès. L'Avant Projet de Résolution renforce l'approche du Manifeste. Concernant le budget, il indique que les séjours des délégué.e.s titulaires seront pris en charge par la FERPA, à l'exclusion de leurs dépenses personnelles.

Puis la parole est donnée à **Werner** qui, après quelques mots sur Vienne, présente, à l'aide d'un PowerPoint les informations pratiques relatives au Congrès, qui se déroulera dans les

locaux de l'ÖGB, maison syndicale construite il y a 15 ans. Le siège de l'ÖGB se trouve à 2-3 minutes à pied de la station de métro qui mène à l'hôtel. Il s'agit d'une ligne directe (durée du trajet 5 minutes - deux stations). L'hôtel lui-même est à 4-5 minutes de marche de la station de métro. D'autre part, il existe une ligne de bus directe entre l'aéroport et le siège de l'ÖGB.

Le **Secrétaire Général** présente ensuite le **logo** du Congrès ainsi que le budget du Congrès qui sont adoptés. Il indique ensuite que concernant **la candidature** au poste de Secrétaire Général, une seule proposition a été soumise par les syndicats italiens et hongrois : le sien. Donc, il sera le prochain et unique Secrétaire Général.

Puis le **Secrétaire Général** présente les **grandes lignes de l'Avant-Projet de Résolution** et il détaille certains points du document : les jeunes ; l'égalité des genres, etc... Il rappelle que les amendements doivent être envoyés pour le 2 décembre au plus tard, afin de permettre l'adoption du Projet de Résolution au Comité Exécutif de février

Toutes ces informations étant données, le **Président** ouvre le **débat**.

Dick DE GRAFF intervient tout d'abord pour dire qu'il n'est pas en désaccord sur le fond avec beaucoup de ce qui est écrit dans l'Avant-Projet. Mais il note une difficulté à gérer ce document et il souhaite alors qu'il soit présenté comme traditionnellement le sont les autres documents de ce type. C'est pourquoi il a créé un cadre numéroté de 7 chapitres, dont il a 20 copies en anglais. Il souhaite avoir l'opportunité de présenter son travail. Il propose que soit également mis en place un groupe de travail sur l'Avant-Projet de Résolution. D'autres soulignent qu'il y a un gros travail de réécriture à faire, notamment pour avoir des phrases plus courtes, donc plus lisibles. Certains s'interrogent aussi sur l'interprétation de certaines formulations qui sont ambiguës et/ou prêtent à confusion. Jessica intervient alors sur l'un ou l'autre point précis, en indiquant qu'il s'agit de problèmes de traduction. Une intervenante intervient également pour dire que chacun vient avec son expérience et les délibérations de son organisation et joute quelques considérations sur les salaires (lorsqu'ils sont très bas) et l'extrême modicité des pensions dans certains pays. Elle ajoute que son organisation se méfie beaucoup des décisions de l'Union européenne, en prenant comme exemple le Socle Européen des Droits Sociaux qui a été adopté en 2017 et qui n'est toujours pas concrétisé. Enfin, une autre intervenante insiste pour dire que si l'on met en place une Commission Adhoc, ce n'est pas pour nous diviser mais pour nous rapprocher et demande quand elle sera constituée.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** explique tout d'abord qu'en ce qui concerne la tenue d'une Commission Adhoc, ce sera en fonction du volume d'amendements que l'on recevra. Par ailleurs on n'a pas suffisamment d'argent pour tout faire, il faut se rendre à la réalité du coût. Peut-être tiendra-t-on une Commission en ligne. Le Comité de Direction de janvier décidera de ce qu'il convient de faire. Quant à la proposition de Dick, il peut la faire, mais dans le cadre du dépôt des amendements, car, c'est bien sur le texte présenté par le Secrétaire Général que doivent porter les amendements. Enfin, il précise que l'on n'a jamais invité le Secrétaire Général de la CES à nos Congrès : c'est un moment à nous, pour nous.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : ÖGB ; FNV ; Interreformados CGTP-IN ; FNO-CISL ; UCR-CFDT ; SPI-CGIL

Le point suivant inscrit à l'ordre du jour porte sur le **Comité des Femmes**, le **Président** donne la parole à **Ana MARTINEZ LOPEZ** (FEJP-CC. OO).

Ana commence par remercier Jessica qui l'a beaucoup aidée dans son travail.

Elle rappelle que les femmes constituent une partie importante de la population, mais que leurs salaires restent inférieurs à celui des hommes. Les femmes doivent être valorisées. Elle précise en suite, qu'elle va lire le rapport que la Présidente du Comité des Femmes lui a transmis et elle précise que s'il y a des questions, il conviendra de les envoyer directement à Mireille qui répondra par mail. Ces précisions étant apportées, Ana donne ensuite lecture du rapport de Mireille. Sans s'attarder sur les événements qui ont perturbé, bousculé les réunions du Comité et après avoir dressé un certain nombre de constats (paupérisations des personnes âgées, la crise économique, la pandémie...), elle reconnaît que le Comité a rencontré des difficultés à faire émerger des propositions spécifiques aux femmes. Et de s'interroger : comment faire émerger dans notre Comité des femmes, la condition des femmes pensionnées ? Tout en indiquant que l'on n'a pas besoin de constats, mais que nous avons besoin d'actes, elle se dit consciente qu'il n'a pas toujours été facile de pouvoir mettre en place des actions et qu'il est difficile de se concerter pour établir un plan de travail. Elle estime que revoir les statuts sur la partie Comité des Femmes, ne suffira pas. Il faut une volonté politique de toutes les organisations. Elle termine par un plaidoyer en faveur de la paix, en évoquant le combat sans faille de femmes iraniennes.

Après cette intervention d'Ana, faite au nom de la Présidente du Comité, le **Président** ouvre le **débat**. Plusieurs interventions évoquent le 25 novembre en indiquant que la paix est effectivement importante pour les femmes. Il faut travailler une réponse commune aux violences faites aux femmes et répondre avec beaucoup de courage. Il faut dépasser le stade des déclarations qui restent sans effets et les remplacer par des réponses politiques avec la CES, la, FERPA et toutes les institutions. Il ne faut pas seulement écrire la politique, mais faire la politique pour les femmes. Il est aussi relevé que 70% des femmes âgées vivent seules, ce qui aggrave leur situation économique et sociale. Il y a donc beaucoup de dossiers sur lesquels on peut travailler. La violence faite aux femmes âgées est souvent ignorée. Les femmes de plus de 75 ans sont exclues des statistiques sur les féminicides. Plusieurs interventions reviennent sur les difficultés du travail du Comité des Femmes. Il faut le redynamiser et démarrer le groupe de travail qui n'a jamais été mis en place, pour aboutir à des résultats probants en renforçant la solidarité intergénérationnelle. Il est indiqué aussi que dans certains pays, beaucoup de femmes travaillent à temps partiel. Il faut les inciter à travailler à temps plein pour pouvoir bénéficier d'une meilleure pension de retraite. Il faut faire aussi attention au report de l'âge de la retraite qui aura un impact négatif sur la pension des femmes. Il y a des discriminations qui influencent la pensée. Dans certains pays, la maternité représente un véritable cauchemar. La pandémie a rendu les femmes très vulnérables, car elles sont très impliquées dans les services de santé. S'il n'y a pas de travail, il n'y a pas de droits. Les femmes ayant une espérance de vie théorique plus longue que celle des hommes, elles sont aussi plus exposées au risque de la dépendance. Dans sa **réponse**, **Ana** à toutes les personnes qui sont intervenues de contacter directement Mireille. Elle rappelle que lorsqu'elle était Présidente du Comité des Femmes de la FERPA, elle a toujours participé aux réunions du Comité des Femmes de la CES et elle y a toujours revendiqué nos droits et notre visibilité. Tout le monde s'accorde pour dire que le Comité des Femmes est un Comité très important, mais il est facile de...l'oublier !

Le **Secrétaire Général** intervient à son tour pour rappeler qu'il a toujours appuyé le travail du Comité des Femmes de la FERPA. Il relève qu'il n'y a pas de reconnaissance des soins donnés aux enfants. Il insiste pour dire que pendant les 4 prochaines années, le Comité des Femmes devra bien travailler. Il évoque, en terminant, le 25 novembre, Journée de lutte contre la violence faite aux femmes.

Comme l'an dernier, faute de proposition de la Présidente du Comité des Femmes de la FRPA, le Secrétariat préparera et enverra un visuel pour cette journée.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UNIR-CFE CGC ; SPI-CGIL ; FNP-CISL ; SUS ; FNV ; UNIA : UILP-UIL

Le **Président** accueille **Esther LYNCH, Secrétaire générale Adjointe de la CES** pour son **intervention**, en lui adressant quelques mots que complète le **Secrétaire Général** de la FERPA.

Esther commence son intervention par un sourire, en remerciant pour l'accueil et en disant qu'elle a l'impression d'être membre du Comité Exécutif. Elle invite la FERPA à saisir les opportunités d'actions conjointes qui existent. Il y aura encore des tentatives de relèvement de l'âge de la retraite et il faudra lutter contre. Le COVID ne s'est pas dissipé. Les personnes âgées dans les maisons de retraites ont vécu des situations scandaleuses. 64 millions de personnes travaillent dans ces établissements. Une déclaration forte entre la FERPA et les syndicats de ces travailleuses serait fantastique. L'on assiste à une marchandisation de ces établissements. Où se situent les opportunités et les possibilités de la FERPA pour soutenir les personnes âgées. Il faut entreprendre un travail conjoint pour améliorer la compréhension des pensions et sensibiliser les travailleuses au fait que c'est un salaire différé. Il est difficile d'en discuter avec les jeunes, mais c'est nécessaire pour améliorer les Conventions Collectives qui doivent aborder les pensions. Un autre soutien que pourrait apporter la FERPA, porte sur les services publics. Il faudrait faire davantage de campagnes conjointes. Quelles possibilités de synergies ? On pourrait développer des modules de formation pour la négociation sur les pensions : Quid de la viabilité et comment y parvenir ? En ce qui concerne l'égalité des femmes et la question des femmes âgées, il n'y a pas vraiment de discussion importante à ce sujet. Elle va demander au Comité des Femmes de la CES d'en discuter en décembre ou encore de quelles discriminations, on subit quand on vieillit.

Avant d'ouvrir le **débat**, le **Président** évoque la question du **droit de vote**.

Plusieurs interventions remercient Esther pour son intervention et pour avoir axé son intervention sur l'action syndicale et le travail avec la FERPA. Les interventions insistent sur le fait qu'il faut utiliser les forces au niveau national, mais aussi au niveau européen, pour pouvoir faire bouger les choses. Il faut que l'on travaille ensemble, notamment en ce qui concerne les soins de santé et l'aide à domicile. A ce propos, les personnes retraitées sont aussi...des employeurs. Il y a convergence pour dénoncer les traitements indignes dont sont ou ont été victimes les personnes âgées dans certains établissements. Les problèmes qui concernent les personnes retraitées ne sont pas que financiers, ils se posent au niveau de la famille, des personnels, mais aussi au niveau des nouvelles technologies, comme les services bancaires. Les problèmes concernant les personnes retraitées ne peuvent pas se régler qu'entre personnes retraitées. Le secteur sanitaire est important pour les personnes retraitées et les futures retraitées. L'importance des industries pharmaceutiques et des médicaments appartiennent à des secteurs stratégiques qui doivent être pris en compte par l'Union Européenne. Il faut faire face à ces problèmes au niveau européen. Concernant les rapports intergénérationnels, la CES doit faire quelque chose pour pouvoir donner aux jeunes un avenir meilleur. Si ce n'est pas fait, il risque d'y avoir un conflit entre les générations. Il faut traduire en termes concrets les politiques d'inclusion et faire en sorte que les problèmes de vieillissement deviennent quelque chose de quotidien dans les politiques de la CES, comme l'illustre la question du droit de vote de la FERPA.

La FERPA a besoin de la CES mais la CES a aussi besoin de la FERPA. A ce propos, il est important que les syndicats de retraités soient partie prenante des confédérations nationales, non seulement quand il est question des pensions, mais il demander aux syndicats de les intégrer, afin de mieux prendre en compte les intérêts des personnes âgées. Le coût du vieillissement intéresse toute l'Europe qui est le continent le plus âgé. Mais les personnes retraitées ne sont pas que des personnes fragiles, mais une grande partie d'entre elles sont des ressources : elles permettent aux autres de travailler. Elles sont un moteur d'emplois notamment dans le monde de l'innovation, elles sont sources d'innovation, en permettant de développer de nouvelles technologies. Trois questions plus précises sont également posées. La première porte la Résolution de la CES, intitulée « Vieillir » dans la dignité » ? Quel en est le suivi ? La seconde a trait au Livre Vert de la Commission sur le vieillissement, auquel la FERPA a répondu. Quelles propositions on met en œuvre, en sachant que la natalité n'est pas la réponse. Et la troisième porte, dans le calcul des voix au Congrès sur la prise en compte, jusque maintenant, de l'abstention traitée comme vote négatif. Enfin, il est souligné que le représentant de l'Agence des Droits Fondamentaux, qui siège à Vienne est un Irlandais comme la Secrétaire générale Adjointe : il faut faire avancer les droits.

Le **Secrétaire Général** de la FERPA intervient pour soumettre une réflexion. Il dit à Esther que le public qu'elle a devant elle représente ce qui s'est passé ces 50 dernières années en Europe. Le Manifeste qu'a rédigé la FERPA traite de toutes les thèmes concernant les personnes âgées. Mais comment le Secrétaire Général peut-il s'exprimer sur toutes ces questions au Comité Exécutif de la CES, sans être trop « rébarbatif », alors qu'il n'a pas le droit de vote ? Pourquoi ne pas lier à la lutte pour la hausse des salaires, la question et la hausse des pensions ? Pourquoi ne pas lier pensions et salaires ? Ces points sont importants, car ils montrent que la FERPA est présente. Et, il termine en remerciant la Secrétaire Générale Adjointe pour son soutien.

Dans sa **réponse**, Esther revient sur la question du traitement de l'abstention dans les votes. Le Secrétariat de la CES essaie de changer la façon dont les choses sont considérées : tout ce qui n'est pas en faveur et considéré comme un vote contre. Elle est tout à fait consciente du problème, la procédure du vote positif au 2/3 commence à nous freiner, dit-elle. Le but est d'obtenir un consensus suffisamment large. Il est important pour la FERPA, mais aussi pour les travailleurs d'encourager la présence des syndicats de retraités dans les fédérations au niveau national. Il faut discuter de stratégie ensemble. Quelles conséquences au niveau national de la Reconnaissance de la FERPA : il faut s'attaquer à cette peur à cette crainte. Concernant le coût de la vie, il n'est pas exact de dire que la CES n'écoute pas la FERPA. Elle a transmis au Parlement la Déclaration de la FERPA du 1^{er} octobre. Il faut voir comment la CES peut soutenir cette position au mois de novembre. Lier hausse des salaires et hausse des pensions, dans la Déclaration de la CES, c'est ouvrir un ensemble trop problématique en risquant de bloquer un document sur lequel l'ensemble des membres s'était mis d'accord. Ce point n'a donc pas été mentionné car cela aurait généré trop de désaccords (salaire minimum, taux d'intérêt, etc...). Elle est ravie que la FERPA ait une visibilité plus importante, plus que les jeunes, plus que les Femmes. Elle est d'accord avec l'intervention concernant l'Agence des Droits Fondamentaux : il faut lutter contre la discrimination. La question sur la viabilité des pensions ne va pas s'évaporer. Il faut outiller économiquement nos membres. La dignité des salaires, c'est la dignité des personnes. Il faut travailler également sur le salaire minimum, car cela a un impact sur les pensions. Il faut avoir un travail commun sur l'adéquation des pensions.

Elle assure la FERPA que dans le nouveau bâtiment de la CES, comme dans le bâtiment intermédiaire elle aura sa place. Elle termine en insistant sur le fait qu'il faut construire un mouvement suffisamment solide et fort pour pouvoir gagner nos batailles. Mais il ne faut pas créer des illusions pour pouvoir relever les défis.

Le **Secrétaire Général** et le **Président** remercient tour à tour la Secrétaire Générale Adjointe pour ses propos et sa disponibilité.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV ; UNSA ; FGTB/ABVV ; ÖGB ; USO ; UCR-CFDT ; UJP-UGT ; FNP-CISL ; OGBL ; SPI-CGIL ; UNIA ; UILP-UIL

Ensuite, le **Président** donne la parole à **Danilo TOCCANE, Président de la Commission Financière** pour son **rapport**.

Il a notamment indiqué que la Commission (Cecilia De LAURENZI, Dorde LAJSIC et lui-même) s'est réunie le 28 septembre 2022. Il a demandé que Jessica soit présente puisque, en l'absence du Trésorier, elle avait contribué aux comptes en liaison avec le service comptabilité de la CES, ce dont il la remercie. Il a aussi demandé la présence d'Henri pour la rédaction du compte-rendu de la réunion. Il rappelle que les réunions du Comité Exécutifs se sont tenues en Visio et ont approuvé les budgets pour 2019, 2020 et 2021 avec la formule « réserve » en attente de vérification par la Commission Financière de la FERPA qui n'avait pu se réunir pour cause de COVID. Les audits des réviseurs aux comptes de la CES ont révélé que depuis longtemps et pour diverses raisons onze organisations de la FERPA n'étaient pas à jour du paiement de leurs cotisations., malgré des rappels répétés, ce qui représente quand même 18.000 euros. La Commission Financière a décidé d'envoyer une dernière de mande de clarification et de règlement financier fixant au 20 octobre la date de régularisation, rappelant que dans le cas contraire les règles statutaires s'appliqueraient quant à leur participation au Congrès. Le Comité se permet de suggérer un ajustement des cotisations précédemment établies pour faire face à l'augmentation des frais généraux et à l'activité qui s'annonce très exigeante dans un avenir proche. La Commission a vérifié que les budgets de la FERPA ont été affectés par la pandémie de COVID-19 avec une forte contraction des dépenses des activités organisationnelles ce qui a abouti à un budget en équilibre, voire avec un léger excédent. Le Comité a vérifié que les documents comptables et les pièces justificatives des dépenses engagées sont classés à la CES et dûment archivés. Il a également pris note des rapports des réviseurs aux comptes de la CES indiquant que tout était en ordre. La Commission a donc considéré que les réserves émises lors des votes des budgets précédents n'avaient plus lieu d'être et qu'ils peuvent donc être considérés comme valides et approuvés.

Le **Secrétaire Général** remercie le Comité Financier pour le travail effectué.

Ce compte-rendu ne suscitant aucune remarque particulière, le **Président** remercie le Président de la Commission Financière et il donne la parole au **Secrétaire Général** pour la présentation du **budget prévisionnel 2023**.

Le Secrétaire Général attire tout d'abord l'attention des membres du Comité Exécutif en disant que le budget prévisionnel qui est aujourd'hui présenté et qui présente un léger excédent ne doit pas inciter la nouvelle équipe qui sera issue du Congrès à s'engager dans de nouvelles dépenses. Il précise également que le premier Comité Exécutif qui se réunira après le Congrès sera dédiée au traitement de ces questions financières.

Aujourd'hui, il existe un mécanisme financier de solidarité par la prise en charge de leurs frais, par roulement, pour les organisations de la FERPA qui ne sont pas prises en charge par la Commission (San Marin, Suisse, Turquie et les TUC). Il y a également six organisations qui sont membres de la FERPA avec une cotisation réduite. Puis il explique les différents postes et leur évolution. Ainsi, dans le poste des dépenses du Comité Exécutif, il propose d'enlever le snack que l'on fait le midi. A titre d'exemple, il indique qu'hier, la moitié de la nourriture a été jetée. Il précise que concernant le Congrès, toute la dépense a été prise en compte. Il indique également que Jessica assurant la traduction en anglais des documents, le poste traduction a été sensiblement réduit. Concernant les frais de fonctionnement et en particulier la charge locative, il donne la parole à Jessica qui explique que du 12 au 19 décembre, la CES va déménager. On espère que dans le nouveau bâtiment, les charges locatives seront les mêmes. Les économies réalisées pourront être utilisées pour la rénovation des nouveaux bureaux. Enfin il termine en ajoutant que le budget prévisionnel est le fruit d'un travail commun entre le service comptabilité de la CES, Jessica et lui-même.

A la suite de toutes ces informations, le **Président** ouvre le **débat**.

L'ensemble des intervenants souligne une évolution nette de la présentation du budget et remercie pour le travail fait. Il est fait aussi remarquer que si l'on veut que le Comité des femmes fonctionne correctement, il faut qu'il ait un budget conséquent. D'autres s'interrogent sur la réduction du budget du Comité Exécutif : cela signifie-t-il une augmentation de la prise en charge par les organisations ? Concernant le Congrès, il est prévu une dépense de 45.000 euros, or il est indiqué une dépense de 65.000 euros. Des interrogations portent aussi sur l'existence de la ligne Comité de pilotage – Initiative de la FERPA (ICE). Une remarque est faite concernant la suppression du snack lors des réunions du Comité Exécutif, car c'est un moment d'échange convivial entre les membres. Et une fois, le montant de réserves communiqué, cela fait que cette dépense nous permet toutefois de tenir pendant 100 ans ! Plusieurs organisations auraient aimé avoir le budget 2022 pour pouvoir établir des comparaisons. Jessica rappelle que les comptes 2022 ne sont pas encore clôturés. Elle en profite, tout en précisant que le budget prévisionnel n'est pas une science exacte, pour remercier le service comptabilité de la CES, le Secrétaire Général et Henri. Plusieurs interventions portent sur le montant des réserves de la FERPA sur lesquelles les membres souhaiteraient être informés. Il est précisé également que l'utilisation des réserves résulte d'un choix politique. D'autres s'interrogent sur les organisations qui n'ont pas payé, dont la dette se monte comme l'a dit le Président du Comité Financier à 18.000 euros, en espérant qu'elles le fassent très tôt : est-ce un problème de moyens ? Enfin, d'autres indiquent qu'il faut agir sur la base des ressources à notre disposition.

A la suite de ce débat, le **Président** redonne la parole au Secrétaire Général pour sa **réponse**.

Concernant le Comité des Femmes, il est d'accord avec l'intervention qui a été faite. Il faudra voir avec le Comité de Direction et au Comité Exécutif qui traitera des questions financières, comment améliorer ce budget. Pour ce qui est du montant des réserves, le Secrétaire Général indique qu'il s'élève à 550.000 euros. Il précise que les réserves sont quelque chose d'extraordinaire et qu'elles doivent être utilisées pour faire face à des dépenses non prévues. C'est une garantie pour la FERPA. Quant aux 18.000 euros, c'est effectivement la dette qui reste. Et pour ce qui est des 65.000 euros inscrits au budget pour le Congrès, c'est une marge pour faire face aux impondérables. Concernant le snack, il faut être clair, c'est un coût et la moitié de ce qu'on a commandé a été jeté...

Le **Président** passe alors au **vote** du budget prévisionnel qui est **adopté à l'unanimité**.
Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-FO ; UCR-CFDT ; UNSA ; FNP-CISL ; UNIA.

Le **Président** donne la parole à **Dick DE GRAAF, Président du Groupe de travail sur les statuts** pour **rendre compte** du travail effectué par les membres du Groupe.

Il s'agit, indique-t-il d'un rapport sur ce qui a été fait et sur ce qui a été reçu, lors de la réunion qui s'est tenue le 17 octobre. Il rappelle tout d'abord la composition du Groupe : Angela BRIALES GONZALEZ, Silvana CAPUCCIO (qui a remplacé Ivan PEDRETTI) ; Dick DE GRAFF (Président) Werner THUM, Henri LOURDELLE et Jessica MONTIEL RAMIREZ. Il a reçu des propositions des organisations UNIA (Suisse), UCR-CFDT et UCR-FO (France), UJP-UGT (Espagne, SPI-CGIL (Italie et PA.SY.DY (Chypre). En ce qui concerne cette dernière organisation, elle avait envoyé ses propositions bien avant la fin juin 2022. Il précise à ce propos que, cette date étant passée, plus aucune proposition de modifications ne peut être acceptée. Il indique également les prochaines étapes : le Groupe de travail se réunira encore une fois, après la tenue de ce Comité Exécutif et avant la réunion du prochain. Puis un nouveau texte sera présenté au prochain Comité Exécutif avec une comparaison entre l'ancien texte et le nouveau. Il présente ensuite les différentes propositions reçues et les propositions de la Commission. Ainsi la proposition de UNIA portait sur une rédaction prenant en compte le genre, ce qui a été accepté par le Groupe, comme celles de l'UCR-CFDT, qui portent sur la restructuration et des améliorations du texte. Certains changements mineurs n'ont toutefois pas été retenus, ainsi que la proposition de suppression de la référence dans les statuts aux droits humains. Sur les deux propositions de l'Espagne, l'une qui consistait à introduire une nouvelle structure, à savoir, un « conseil de la FERPA », elle n'a pas été retenue. L'autre proposait l'élection du Comité de Direction par le Congrès reste encore en débat. Deux des propositions de l'UCR-FO ou UJP-UGT ont été retenues, l'une portant sur une addition à l'article II. 5 d'une référence aux soins à domicile et l'autre sur la constitution du Groupe de Coordination du Comité des femmes juste après le Congrès en tenant compte de l'équilibre régional. En revanche deux autres portant sur l'élection du Comité des Femmes par le Congrès et de garantir un certain nombre de places dans les centres de soins n'ont pas été retenues. Le SPI-CGIL a présenté un amendement prévoyant un meilleur équilibre entre la fonction de Trésorier et du Comité Financier a été acceptée. Mais sa conséquence qui serait la suppression du Comité Financier reste en débat. En revanche restent en discussion deux autres amendements, dont l'un porte sur une nouvelle structure du Comité de Direction et l'autre pour formaliser la rotation au sein de ce même Comité. Enfin, concernant les propositions de Chypre, une a été retenue qui concerne la procédure de vote au cas où il y aurait plus de deux candidats pour un poste. Une a été considérée comme superflue, concernant l'élection du Comité Exécutif immédiatement à la fin du Congrès, car c'est déjà prévu. Deux restent en discussion, à savoir la proposition d'une présentation des qualités du ou de la candidat.e au poste de Secrétaire Général.e et l'autre portant sur une nouvelle structure pour le Comité de Direction.

Le **Secrétaire Général** demande alors à intervenir, concernant la composition du Comité de Direction, en indiquant que 5 postes sont déjà réservés sur les 12 et que la composition actuelle tient déjà compte de l'équilibre entre les genres et entre les régions.

A la suite de cette présentation le **Président** ouvre le **débat**.

Trois interventions ont lieu. Toutes remercient Dick et le félicitent pour la qualité du travail réalisé. Une intervention souligne que l'on peut toujours améliorer l'écriture, mais il ne s'agit pas de tout réécrire. Une autre indique que concernant les règles de procédure, lorsque les Statuts auront été approuvés, il serait bon de refaire une petite Commission pour le Règlement d'Ordre Intérieur. Et concernant toutes les règles de votes, il serait plus sage de les mettre dans le Règlement d'Ordre Intérieur, car il est plus facile à modifier. Enfin, il est rappelé que le français est la langue originale de rédaction des Statuts, et les changements linguistiques sur le genre, proposés ont été copiés des Statuts de la CES. Mais peut-être faudrait-il consulter, car tous les pays n'ont pas toujours la même méthode, notamment pour marquer le genre.

Dans sa **réponse**, Dick remercie pour ces contributions. Il rappelle que la règle de procédure qui avait été adoptée était de présenter des propositions techniques de modification des Statuts. Il est aussi d'accord pour dire que le Règlement d'Ordre Intérieur est plus facile à modifier, car pour les Statuts il y a des règles de principe à suivre. Il va vérifier quelles parties des statuts sont plus techniques et pourraient être transférées dans le Règlement. Quant aux questions d'ordre linguistique, il estime que c'est un trop grand défi pour lui et il propose de s'en tenir au langage officiel de la CES.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNP-CISL ; UCR-CFDT ; UNIA

Le **Président**, dans le cadre des **questions diverses**, donne la parole à **Jessica**, pour faire un point de la situation, concernant le **déménagement**.

Elle rappelle qu'en pratique, dans la semaine du 12 au 19 décembre, les bureaux seront fermés pour faire les bagages pour le déménagement, donc nous ne serons plus disponibles à partir du 12 décembre. La FERPA va suivre ce que la CES va mettre en place. A partir du 9 janvier la CES et nous-même serons provisoirement relocalisés au Silver Square, c'est-à-dire, juste en face du bâtiment actuel, de l'autre côté du Boulevard. Et cela jusqu'en juin, mais probablement plutôt septembre car au City Center, ils sont encore en train de procéder à des réaménagements. Pendant cette période intermédiaire, il n'y aura pas de bureaux affectés, mais nous serons dans un grand « open space », donc sans séparations. Pour ce qui est des salles de réunions actuelles, elles sont accessibles jusqu'en mars, donc nous pourrions y tenir le prochain Comité de Direction et le prochain Comité Exécutif.

Dick intervient pour dire que Esther a dit que parler à la fois de salaires et de pensions cela pouvait entraîner des répercussions nationales : mais de quoi ont-ils peur ?

Luc intervient pour préciser que même dans son organisation, les retraité.e.s ne sont pas représenté.e.s dans le bureau national.

Le **Secrétaire Général** intervient en rappelant que Dick fera partie du Comité de la CES chargé de modifier les statuts et qu'à la Conférence de mi-mandat à Lisbonne la non-prise en compte de l'abstention n'a pas été acceptée. Ce sont nos organisations qu'il faut convaincre.

Il **conclut** la réunion en disant qu'il va respecter le travail du Groupe sur les statuts. Il est content de ces deux jours de travail. Nous avons les idées claires. Nous savons comment travailler jusqu'au prochain Congrès. Merci à Henri et à Jessica, dans les conditions où l'on travaille. Et, il rappelle les dates des prochaines réunions : 26 janvier 2023 : Comité de Direction, 13 février 2023 : Comité de Direction, 14 et 15 février Comité Exécutif.

Le **Président** clôt les travaux en remerciant tout le monde, y compris les interprètes.

Henri